

C O M M U N E
D E
S A I N T - G E O R G E S - S U R - L ' A A
123 rue Raymond Verva
59820

Tél. : 03.28.23.12.55
Saintgeorgesaa.mairie@orange.fr



Dossier REVENU MINIMUM ÉTUDIANT

ANNÉE 2025 - 2026

La Commune de SAINT-GEORGES-SUR-L'AA réitère l'allocation du R. M. E. pour les étudiants de la Commune.

Ce R.M.E sera une aide financière qui tend à garantir l'égalité d'accès aux études supérieures et assimilées.

Les dossiers de candidature seront traités par la Commune de SAINT-GEORGES-SUR-L'AA fin Novembre 2025.

NOM :

Prénom :

Date de Naissance

Adresse

Code postal Ville

Téléphone : Téléphone :

Mail :

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

- Être titulaire du Baccalauréat
- Poursuivre des études supérieures
- Être domicilié (e) dans la commune
(Depuis au moins 1 an au 1^{er} Janvier de l'année d'inscription en Établissement Supérieur)
- Age Maximum 25 ans au 30 Juin 2026
- Être inscrit sur les listes électorales

PIECES A FOURNIR AVEC LE DOSSIER

- Copie du Baccalauréat
- Copie d'une facture (EDF, Téléphone ou Lyonnaise des Eaux)
- Attestation de Domicile des parents (à compléter ci-dessous)
- Certificat de Scolarité de l'année 2025-2026
- Relevé d'Identité Bancaire ou Postal au nom de l'Étudiant (e)
- Copie de la Carte Nationale d'Identité

PROCEDURE

Tout dossier devra être déposé en Mairie pour 15 novembre 2025, dernier délai, dûment complété et accompagné des pièces à fournir.

Il n'y aura pas de dérogation accordée pour le dépôt des dossiers.

Toute décision d'acceptation ou de rejet sera communiquée aux étudiant(e)s.

Le versement du R.M.E. se fera PAR VIREMENT sur les comptes des étudiant(e)s dans le courant du mois de Décembre 2025.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR DE DOMICILE

Je soussigné :

*Monsieur, Mademoiselle,**

*Atteste que mon fils, ma fille,***

Est bien domicilié (e) à mon adresse

59820 SAINT-GEORGES-SUR-L'Aa

Fait à Saint-Georges-Sur-L'Aa

Le

Signature

* *Barrer la mention inutile*

** *Barrer la mention inutile et indiquer le nom de l'étudiant (e)*